

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2009.

<u>Présents</u> : Mrs	P.-H. THEVENOZ	R. BARON	V. CAYRON
H. DE MONCEAU	L. HERNICOT	S. MASSON	F. MEGEVAND
G. REIX	G. SOCQUET	R. VICAT	
Mmes	D. BONNEFOY	N. BOUSSION	G. DURET HUWARTS
I. FILOCHE	A.-P. GEISER	B. GEORGE	A. GOSTELI
G. JAMMERS	F. UJHAZI		

Absente : C. RERECICH GALLARD

Absents excusés :

C. BEROUJON qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ

Y. PERU qui a donné pouvoir à R. VICAT

J. RIVIERE qui a donné pouvoir à I. FILOCHE

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (26.02.2009) est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

TAUX D'IMPOSITION 2009

Monsieur le Maire-Adjoint chargé des finances présente à l'assemblée l'état de notification 1259 MI des bases et taux d'imposition des quatre taxes directes locales 2009, reçu des services fiscaux de la Haute-Savoie.

Le produit fiscal attendu, compte tenu des taux en vigueur (taxe d'habitation : 6,17 % - taxe foncière propriétés bâties : 8,11 % - taxe foncière propriétés non bâties : 40,85 % - taxe professionnelle : 7,56 %) et de l'évolution des bases est de 994 044 €, soit une augmentation de 75 348 € par rapport à 2008.

L'évolution des bases d'imposition est le fait de 2 facteurs :

- 1) évolution physique : constructions et/ou entreprises nouvelles ;
- 2) évolution nominale : revalorisation des valeurs locatives appliquée par l'Etat de l'ordre de 1,50 % pour les propriétés non bâties et de 2,50 % pour les propriétés bâties.

Compte tenu du produit fiscal assuré, et des hausses de taux décidées par la Communauté de Communes du Genevois et par le Conseil Général, la commission finances propose de ne pas augmenter les taux communaux en 2009.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

.../...

- ACCEPTE la proposition de la commission chargée des finances ;
- VOTE le maintien des taux communaux 2008 en 2009 à savoir :
 - Taxe d'habitation : 6,17 %
 - Taxe foncière propriétés bâties : 8,11 %
 - Taxe foncière propriétés non bâties : 40,85 %
 - Taxe professionnelle : 7,56 %.

BUDGETS PRIMITIFS 2009

Budget général (M14 + de 3 500 habitants)

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : 2 690 650,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : 6 351 900,41 €

Ce budget prend en compte les reports de l'exercice 2008 (815 005 € en dépenses et 297 795 € en recettes), affecte l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2008 en section d'investissement de l'exercice 2009 soit 1 063 870,24 €, prélève 510 842 € sur les recettes de fonctionnement 2009 pour investir, et prévoit un emprunt de 4 000 000 € pour financer les travaux lancés par le Conseil municipal qui vont être réalisés entre 2009 et 2011.

Les travaux, études et acquisitions les plus importants sont :

- solde étude P.L.U. ;
- étude, maîtrise d'œuvre et travaux salle des fêtes et salles de sport spécialisées ;
- travaux route du Champré ;
- construction nouvelle voirie « Champs Polliens » ;
- 3^{ème} tranche déviation centre bourg ;
- cabinet médical ;
- extension école maternelle ;
- réhabilitation 2 courts de tennis ;
- éclairage stade de football ;
- amélioration / rénovation annuelle voirie communale ;
- columbarium et plan du cimetière ;
- signalétique et panneaux divers ;
- matériels informatiques ;
- mobilier école et centre de loisirs ;
- acquisitions diverses de matériels pour les services techniques ;
- acquisitions foncières et actes notariés en cours.

En fonctionnement, une provision de 75 000 € a été faite pour le lancement et la mise en service du centre de loisirs.

Monsieur le Maire précise que les subventions aux associations feront l'objet d'un vote séparé ; la commission finances élargie fera des propositions pour la réunion d'avril.

Il souligne aussi que le document budgétaire a nécessité un travail conséquent du fait du changement de comptabilité (+ de 3 500 habitants) ; chaque compte devant être éclaté entre les 10 fonctions créées.

Budget eau (M49)

- Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à : 114 522,94 €
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : 181 163,60 €

.../...

L'amortissement des réseaux et des bâtiments est de 23 322,82 € et la reprise des subventions de 4 522,94 €. Le produit de la vente de l'eau (surtaxe communale) représente une recette estimée à 110 000 €.

Afin de financer les dépenses d'investissement, 25 000 € sont prélevés sur les recettes d'exploitation et l'excédent d'exploitation 2008 (51 952,72 €) est affecté intégralement à l'investissement pour notamment le remplacement de la colonne d'eau de la route du Champré.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les budgets de l'exercice 2009 et accepte les affectations des résultats 2008 proposés.

COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL DU SALÈVE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite aux réunions du jury de concours pour ce projet, la négociation en cours avec 2 architectes n'est pas achevée. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

La délibération sur le choix de l'architecte et sur sa mission ainsi que celui d'un bureau de contrôle interviendra lors de la séance d'avril.

DIVERS

Sorties piscines des écoles au « Vitam'Parc » de Neydens

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la réduction des créneaux horaires accordés aux écoles du canton dans les piscines genevoises, les élus de la Communauté de Communes s'étaient interrogés sur la faisabilité de la construction d'une piscine intercommunale.

Les différentes études menées en 2004 montraient toutes un déficit de fonctionnement important.

Les élus se sont alors rapprochés de la société Migros pour voir les possibilités d'obtenir des créneaux dans leur espace nautique pour le cycle 2.

La société Migros propose 32 semaines à raison d'une demi-journée par semaine. L'Éducation Nationale a accepté le principe et participé aux négociations.

Si un accord était trouvé, la Communauté de Communes serait l'unique partenaire de la société Migros et prendrait à charge les frais de transport.

Pour ce faire, les statuts de la C.C.G. doivent être modifiés.

Dans un premier temps, chaque commune du canton doit donner son avis sur :

1. la prise en charge des droits d'entrée et cours de natation au « Vitam'Parc » de Neydens par la commune ;
2. la prise en charge des frais de transport par la Communauté de Communes du Genevois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ÉMET un avis favorable sur les 2 propositions énoncées ci-avant par 21 voix pour et 1 abstention (N. BouSSION).